

# CONSEIL MUNICIPAL de



## Compte Rendu de la Séance du Samedi 23 Mai 2020

---

### SOMMAIRE

I – ELECTION DU MAIRE.....	3
II – FIXATION DU NOMBRE D’ADJOINTS AU MAIRE .....	4
III – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE .....	5
IV – LECTURE DE LA CHARTE DE L’ELU LOCAL.....	6
V – FIXATION DU NOMBRE D’ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE .....	6

---

### DOCUMENTS ANNEXES

- ✓ Procès-Verbal de l'élection du Maire et des Adjointes.
- ✓ Feuille de proclamation
- ✓ Tableau du Conseil Municipal
- ✓ Charte de l'élu local
- ✓ CGCT Chapitre III

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Samedi 23 Mai 2020 à 10H00.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. BARBUSSE Catherine - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – CAIZERGUES Marie - DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline – FOSSET Odile - FRANCES Henri – GUILLOT Lucie – LAMSSALAK Arbdebrani - LASCH Christian - MALAVELLE William – MARTRE Valérie – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy – MONTIGNY André - PASINETTI Josette - POPOFF Thierry - POUJECHE Serge – PULICANI Nicole - ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine – SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte – ZIMMERMANN Blandine.

**ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme GALIANO Catherine (Procuration à M. THOMAS Grégory).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CAIZERGUES Marie.

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Municipaux en précisant que Mme Catherine GALIANO n'assistera pas à la séance de ce jour. Elle a donné procuration à M. Grégory THOMAS.

Il propose que Marie CAIZERGUES soit secrétaire de séance, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle les cinq points de l'ordre du jour en indiquant qu'en raison des circonstances très particulières liées à la lutte contre l'épidémie de la COVID\_19 et les dispositions qui en découlent, cette séance se déroulera sans public. Cependant, celle-ci sera enregistrée et diffusée en direct sur Facebook live.

William MALAVELLE, au nom du groupe "Saint Christol Dynamique et Solidaire", souhaite exprimer ses regrets, tout d'abord au sujet de la séance du Conseil Municipal de ce jour qui doit se tenir sans que le public puisse y assister car ce qui caractérise la vie communale c'est bien la présence des électeurs et des habitants d'une commune. Il dit regretter également que les questions diverses ne soient pas inscrites à l'ordre du jour. Il évoque suite aux échanges qui ont eu lieu ces dernières semaines, un tas de questions se posent et il va falloir y apporter des réponses

Monsieur le Maire souhaite préciser que l'ordre du jour a été établi en suivant les recommandations gouvernementales. En effet celles-ci insistent sur la nécessité de réunir les Conseils Municipaux avec un ordre du jour limité pour réduire le plus possible la durée de la réunion d'installation, toujours dans le respect de la démocratie

## I – ELECTION DU MAIRE

La présidence de la séance ayant été attribuée au doyen d'âge des Conseillers Municipaux, Serge POUECH souhaite la bienvenue aux membres présents à cette assemblée qui, dit-il, revêt un caractère solennel.

Deux assesseurs sont alors désignés. Il s'agit de :

- ✓ Jean-Pierre ROUX
- ✓ Christel SOUCHE

William MALAVELLE intervient pour signaler qu'il serait bon que le deuxième assesseur appartienne à un autre groupe politique et se propose d'en assurer la fonction.

- ✓ William MALAVELLE est alors désigné comme second assesseur, à la place de Christel SOUCHE.

Serge POUECH appelle à candidature pour le poste de Maire.

Il constate une seule candidature, celle de Jean-Charles BENEZET pour le groupe "Saint Christol pour vous".

Bulletins et enveloppes ayant été déposés sur les tables, les Conseillers sont appelés à voter à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier Conseiller, le Bureau procède au dépouillement et Serge POUECH annonce les résultats.

Jean-Charles BENEZET	Bulletins Blancs et Nuls
23 voix	6 voix

**Jean-Charles BENEZET est proclamé Maire au premier tour, à la majorité absolue, en obtenant 23 voix.**

Il s'exprime en ces termes :

**<<Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,**

*C'est avec beaucoup de fierté et d'humilité que je (re)prends mes fonctions de Maire de la commune devant vous aujourd'hui. Les résultats du premier tour des élections, le 15 mars (il y a déjà plus de 2 mois) ont concrétisé le travail, l'écoute et l'investissement de toute une équipe durant 6 ans.*

*Depuis plusieurs mois, nous vivons un moment fort et singulier. Nous avons assisté impuissants à l'évolution évidente de cette pandémie qui nous touche tous. Comme je l'avais initié avant les élections du 15 mars, toutes les mesures, les protocoles et les démarches ont été poursuivis pour gérer la crise lors de la période de confinement puis à présent de déconfinement.*

*Je mesure une fois de plus, toute la responsabilité qui est la mienne et qui m'incombe en tant que Maire. À ce titre, je voudrais remercier tous les élus pour la campagne que vous avez menée sans relâche, sans compter votre temps ni votre énergie. Cette campagne bien particulière a été brève, courtoise et toujours dans le respect réciproque.*

*La démocratie c'est le débat. Chacun d'entre nous, a un rôle essentiel à jouer dans l'enceinte municipale. J'y veillerai particulièrement, en étant attentif aux différentes remarques et propositions de tous les élus. Par contre, je ne peux pas promettre de toujours suivre tous les avis de mes collègues.*

*Le mandat de Maire reste le dernier mandat où l'on conserve de la proximité, du contact, de l'action concrète et des réalisations sur le terrain. Nous allons ainsi poursuivre tout au long de ce mandat notre engagement de nous investir pour TOUS les Saint Christolens.*

*J'ai confiance et je crois à la force et au dynamisme de cette nouvelle équipe municipale. Ce mandat est un nouveau défi. Tout d'abord la continuité des actions engagées avec en plus la réalisation de nouveaux projets afin de projeter la commune à l'horizon 2030.*

*Pour cela, je m'engage devant vous et au nom de toute l'équipe municipale à mettre en œuvre tout le dynamisme et la rigueur nécessaire à l'intérêt de notre commune. Chaque action, réflexion, décision sera tournée uniquement vers un seul objectif : servir les intérêts de tous les Saint Christolens.*

*C'est pour cela que nous avons été élus, c'est pour cela que les différences de points de vue entre nous doivent être des éléments plus enrichissants et constructifs que clivants et nocifs.*

*Sans vous parler d'Unité Communale, c'est cette volonté qui m'anime à nouveau en ce début de nouveau mandat.*

*MERCI.>>*

William MALAVELLE souhaite à son tour faire une déclaration au nom du groupe "Saint Christol Dynamique et Solidaire".

Il salue les collègues nouveaux venus de tous les groupes et leur engagement au niveau de la commune. Il dit constater que le Maire actuel est le plus mal élu de l'histoire moderne de Saint Christol mais reconnaît que les conditions imposées par la crise sanitaire sont très particulières. Il dit souhaiter que certains éléments soient rappelés tout au long du mandat comme le déficit de démocratie à l'échelon national pour des élections municipales qui se sont déroulées dans des conditions pas vraiment satisfaisantes.

William MALAVELLE exprime la volonté de son groupe tout entier de servir la commune et ses habitants.

En ce qui concerne le mandat d'élu communal, il se dit convaincu que les décisions des élus locaux doivent être prises quand bien même celles-ci doivent s'affronter avec le pouvoir central. Il dit nourrir l'espoir de pouvoir travailler ensemble en associant l'opposition au plus près des décisions. Il insiste fortement sur la nécessité de ne pas reproduire ce qui s'est passé ces six dernières années lorsque des décisions importantes étaient annoncées lors du Conseil Municipal. Pour lui ce fonctionnement est dépassé. Le contexte particulier de la crise sanitaire a démontré que l'ensemble des élus avaient fait preuve de dynamisme et de solidarité et qu'ils souhaitent tous maintenir cet état d'esprit.

William MALAVELLE remercie l'assemblée de son écoute

Grégory THOMAS, du groupe "Ensemble pour la qualité de vie à Saint Christol" demande la parole. Il salue également tous les collègues réunis ce jour, nouveaux et anciens et se dit heureux de revoir tout le monde. Il rappelle lui-aussi que les élections ont fait l'objet d'un contexte très particulier mais souligne qu'il n'incrimine personne. Il dit considérer que les collectivités territoriales et les communes en particulier ont assumé toutes leurs responsabilités pendant cette crise et sont allées parfois bien au-delà.

Il salue l'élection du Maire Jean-Charles BENEZET et ajoute que le groupe auquel il appartient souhaite tenir toute sa place au sein du Conseil Municipal même si le nombre de membres est restreint. Pour lui, la confrontation des idées primera sur la confrontation des personnes.

Enfin et surtout, il exprime l'espoir de participer à l'évolution de la commune malgré certaines divergences d'opinion qui pourront apparaître parfois.

Monsieur le Maire remercie Grégory THOMAS pour son intervention.

## **II – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Jean-Charles BENEZET, en tant que nouveau Maire de Saint Christol lez Alès, préside l'assemblée délibérante.

Après avoir rappelé la réglementation figurant dans le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'Adjoints à Huit.

En réponse à William MALAVELLE, Monsieur le Maire indique que des Conseillers délégués seront désignés ultérieurement.

**L'assemblée, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la création de 8 postes d'Adjoints au Maire.**

Les Conseillers sont appelés ensuite à élire les huit Adjoints.

### III – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal.

Après avoir laissé le temps nécessaire pour le dépôt de listes, une seule est proposée, celle de Henri FRANCES.

Bulletins et enveloppes sont distribués et les Conseillers sont ensuite invités à voter à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier Conseiller, le Bureau procède au dépouillement.

Sur 29 votants, les résultats suivants :

Henri FRANCES	Bulletins Blancs et Nuls
23 voix	6 voix

**Sont proclamés, Adjoints au Maire et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Henri FRANCES qui a obtenu la majorité absolue.**

Monsieur le Maire énumère la liste des Adjoints ainsi que les délégations qui leur sont confiées par voix d'arrêté municipal.

Rang de l'Adjoint	Délégation	Prénom et Nom
Premier Adjoint	Environnement - Cadre de vie	Henri FRANCES
Deuxième Adjoint	Education - Solidarités	Marie-Christine ROUX
Troisième Adjoint	Culture - Patrimoine	Rudy MONIER
Quatrième Adjoint	Affaires sociales	Céline FONTBONNE
Cinquième Adjoint	Finances	Jérôme MEYNIER
Sixième Adjoint	Personnel	Brigitte VAUTHIER
Septième Adjoint	Sport - Associations	Jean-Pierre ROUX
Huitième Adjoint	Communication	Valérie MARTRE

Monsieur le Maire indique que les délégations attribuées aux Conseillers seront annoncées au prochain Conseil Municipal.

William MALAVELLE souhaiterait que soit précisée la différence entre solidarité et affaires sociales.

Monsieur le Maire indique que le volet "solidarité" au sens large concerne la "personne ressource" qui vient en soutien aux affaires sociales. Il ajoute que cela s'est pratiqué sur le mandat précédent.

#### **IV – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT). Il précise que le législateur en a fait une obligation alors que jusqu'à présent cela n'était pas le cas (Article L. 2121-7 3<sup>ème</sup> alinéa du CGCT).

Bien que son contenu semble être une évidence, le législateur a insisté sur l'importance que revêt cette lecture lors du premier Conseil Municipal. Au premier abord, les points évoqués font appel au bon sens de chacun.

Les articles du CGCT relatifs aux conditions d'exercice des mandats des élus locaux ont également été remis aux Conseillers.

#### **V – FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal et afin de respecter le délai contraint de deux mois pour le renouvellement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est proposé de fixer le nombre d'administrateurs qui le composent.

Il précise que la réglementation détermine que ce Conseil d'Administration doit être composé d'un nombre égal de membres issus de la société civile et du Conseil Municipal.

Il est proposé de fixer à 14 le nombre d'administrateurs, soit 7 issus de la société civile et 7 issus du Conseil Municipal.

Il demande aux Conseillers de se prononcer.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>REFUS DE VOTE</b>
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 14 le nombre d'administrateurs qui siègeront au CCAS (7 issus de la société civile et 7 issus du Conseil Municipal).**

Monsieur le Maire indique que les membres seront désignés lors du prochain Conseil.

Il évoque la prochaine réunion du Conseil Municipal qui devrait se dérouler vers le milieu du mois de juin et celle qui sera consacrée au vote du budget au début du mois de juillet (date limite : 31 Juillet 2020) lorsque les commissions auront été mises en place et pourront commencer à travailler sur une remise en route des projets et des activités.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 11H15.**